

Le nouveau zonage des aides à l'installation des médecins en Occitanie

Des zones prioritaires définies via un même indicateur national, qui mesure l'offre médicale disponible sur chaque territoire :



Une carte qui se superpose avec les zones complémentaires qui sont désormais couvertes par des aides financées par l'ARS Occitanie : dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les zones montagne-massif et les départements les plus marqués par une baisse de la démographie médicale au cours des 4 dernières années.

